

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DES CH'TIS DU 18 et 19 octobre 2014

- Art. 01** Le n° d'autorisation du tournoi est en cours.
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad, des règlements particuliers de la Ligue et de ce règlement particulier.
- Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence compétition.
- Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 05** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.
- Art. 06** La compétition est ouverte aux joueuses et joueurs de séries **C, B, A et Elite**.
- Art. 07** **Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans 2 tableaux maximum : simple, double ou mixte.**
L'organisateur se réserve la possibilité d'autoriser une participation à 3 tableaux pour les autres joueurs dans le but de compléter un tableau incomplet.
Tous les tableaux de simple se dérouleront en poules, puis en élimination directe.
- Art.08** Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en les regroupant dans la série supérieure.
- Art. 09** **les joueurs désirant s'inscrire dans une catégorie supérieure dans un tableau doivent être classés 1 ou 2 dans leur classement.** Pour les tableaux de double, au moins un des deux joueurs doit être éligible.
Les joueurs étrangers inscrits en simple Elite seront soumis à l'autorisation de la Commission Nationale de Classement.
- Art.10** **La date limite d'inscription est fixée au 27/09/2014.**
Le nombre d'inscrits est limité à 240 joueurs. En cas de surnombre, seront sélectionnées les feuilles d'inscription acquittées des droits d'engagement selon leur ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi, à l'exception de 20 wild cards que se réserve le comité d'organisation et selon le classement pour les séries Elite et A.
- Art. 11** Le montant des droits d'engagement est de **12€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 tableaux.**
- Art. 12** Les chèques seront libellés à l'ordre du VOLANT BASSEEN et devront être adressés à :
MERLIER Caroline 747 rue Georges Clemenceau 59136 WAVRIN
Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si et uniquement si, les joueurs ont confirmé leur inscription.
Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.
Toute modification et annulation devra être faite par écrit.
- Art. 13** Le partenaire d'un défaillant devra prévenir, par écrit l'organisateur, de son choix de nouveau partenaire ou de sa non participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le juge arbitre.
- Art. 14** Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
- Art. 15** **Le tirage au sort sera effectué le 04/10/2014.** Au-delà de cette date et dans la limite de 5 jours après le tournoi, tout **forfait** devra être justifié par l'envoi d'un justificatif à la Ligue Nord Pas de Calais (liguebad5962@gmail.com) et/ou au Juge Arbitre principal (freddumont76@gmail.com), en n'oubliant pas dans tous les cas de mettre l'organisation en copie.
Aucun remboursement ne sera effectué pour les forfaits non justifiés, passé ce délai.
- Art. 16** Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, et ce chaque jour de la compétition.
- Art. 17** Les joueurs disposent de **5** minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art. 18** L'ordre des matchs respecte, dans mesure du possible, la numérotation initialement prévue.
- Art. 19** Passé un délai de 5 minutes, les joueurs non présents sur le court seront déclarés forfaits quel que soit le niveau de la compétition.
- Art. 20** Les volants seront testés dès l'arrivée des participants sur le terrain.
- Art. 21** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), et les coaches qui devront restés assis sur les chaises mises à leur disposition derrière chaque demi-terrain.
- Art. 22** Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Un arbitre (ou faisant office) et des scoreurs seront éventuellement proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, à tout moment du jeu, tout joueur pourra faire appel à un juge arbitre qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- Art. 23** Le temps minimum entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes.
- Art. 24** Les volants sont à la charge partagée des joueurs, puis seront fournis à partir des finales. Le volant de référence est CARLTON.
- Art. 25** Tout joueur quittant le gymnase le fait de manière consciente sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent.
- Art. 26** Les récompenses seront remises à la fin des finales de chaque série lors d'une cérémonie protocolaire. Aucune dérogation ne sera acceptée.
- Art. 27** Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, accident ou incident.
- Art. 28** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, en observant avec soin ce règlement apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi.